



EUROPE CREATIVE

POUR QUI ? | Organismes privés à but non lucratif | Organismes privés à but lucratif | Organismes publics



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce programme européen soutient les projets appartenant aux domaines de la culture et de l'audiovisuel. 1,46 milliards d'euros lui sont dédiés pour la période 2014-2020.

LES ACTIONS SOUTENUES

2 sous-programmes

- « Media »

Soutien au développement, à la distribution et à la promotion d'œuvres audiovisuelles européennes.

- « Culture »

Soutien à la circulation d'œuvres culturelles, à la mobilité des acteurs du secteur, à l'émergence d'initiative et projet transnationaux.

1 volet transectoriel

- « Mécanisme de garantie en faveur des secteurs culturels et créatifs »

Facilité d'accès aux financements.



A QUI EST-CE DESTINE ?

- Aux acteurs culturels et créatifs afin de permettre un accès facilité aux financements, l'émergence de projets de coopération européenne, créer des projets à l'échelle transnationale, le développement de festivals, le soutien à la traduction littéraire,...

- Aux opérateurs du secteur audiovisuel pour soutenir la distribution de films européens et non européen, des formations, des activités promouvant la culture cinématographique,...

L'ESSENTIEL EN UN CLIC !

Vous pouvez consulter les [appels à projet](#) en cours.

Pour être conseillé et accompagné pour le programme Europe Créative, contactez le [Relais-Culture-Europe](#) à Paris



En savoir +

